Agenda du tri et de collecte 2025

Secteur Haute-Meurthe : Taintrux, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Saint - Léonard

DANS LES VOSGES, 100 % DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES SE TRIENT

Ils vont dans le sac, le bac ou la borne jaune :

les emballages en plastique

les magazines, journaux et cartonnettes

les conserves, emballages en métal et aérosols

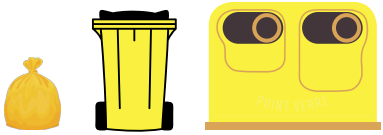

ASTUCES

- Videz bien les emballages
- Pas besoin de les laver
- Déposez-les en vrac sans les emboiter

Ils sont à déposer dans la borne à verre :

les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sans couvercles et bouchons

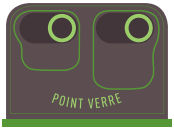

SONT REFUSÉS :

Vaisselle
Porcelaine
Verre cassé
Terre cuite / la poterie
Pas de bouchons

l'appli utile

guide du tri CITEO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ÉVODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

déchets

L'agglo. Saint-Dié des vosges

CONSIGNES DE COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2024, le système de facturation a évolué au profit de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire.
La facturation des déchets s'effectue en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites et du nombre de personnes au foyer.

Important

- **Sortir** les bacs **la veille au soir**, sur la voie publique.
- Les bacs doivent être présentés à la collecte **poignée face à la route et couvercle fermé.**
- Ils doivent être rentrés dans la journée après le ramassage par les rippers.
- Toutes les collectes sont maintenues les jours fériés exceptés : **le 1er janvier, le 1er mai, le 25 décembre** pour lesquels nous vous invitons à consulter le site internet (ca-saintdie.fr) pour les reports.

Rappels

- Les **sacs jaunes et ordures ménagères sont refusés en déchetterie.**
- Les **sacs jaunes** sont **à récupérer** librement **en mairie**. Si vous utilisez un conteneur jaune pour le tri, merci de ne plus mettre de sacs jaunes dedans et d'y déposer les déchets recyclables en vrac.
- Pour une question de sécurité et de facilité de collecte, veuillez ne pas présenter à la collecte des sacs jaunes trop lourds.

Points particuliers

- les essuie-tout, mouchoirs usagés sont à mettre de préférence au composteur, à défaut dans les ordures ménagères.
- les cartons bruns sont à déposer **à plat** en déchetterie.
- les textiles sont à apporter en déchetterie ou dans les bornes textiles.

Que comprend l'abonnement ?

L'abonnement ne comprend pas seulement les 12 levées incluses de votre bac,
il inclut également :

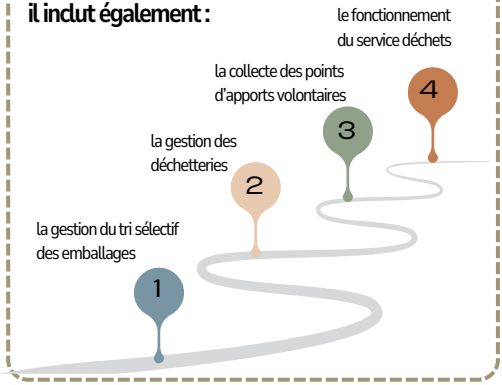

En cas d'emménagement ou de déménagement

Déclarer son emménagement ou son déménagement au service Déchets est essentiel, car c'est la période d'utilisation du service qui est prise en compte.

COMMENT PROCÉDER :

1. Téléchargez le formulaire correspondant sur : https://www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/service-dechets/redevance-incitative-reomi
2. Envoyez-le :
   par mail : dechets@ca-saintdie.fr
   ou par courrier : Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, 1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

Calendrier de collecte 2025

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES toutes les semaines

LUNDI : Taintrux
MARDI : Ban-sur-Meurthe-Clefcy
MERCREDI : Saint - Léonard

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF en semaine impaire les jours suivants :

LUNDI : Taintrux
MARDI : Ban-sur-Meurthe-Clefcy
MERCREDI : Saint - Léonard

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Déchetterie d'Anould

Fermée les dimanches et jours fériés - 03 29 57 13 37

CONSIGNES D'ACCÈS ET DE SÉCURITÉ

La quantité de dépôts est de **2m3 maximum par jour** pour les particuliers.

Tout dépôt supplémentaire est assimilé à une activité professionnelle et est soumis aux règles d'accès des entreprises stipulées à l'article 13 du règlement des déchetteries.

LE CAS DES DÉCHETS AMIANTÉS

Seuls les déchets amiantés **des particuliers** sont acceptés et **uniquement** dans les déchetteries de **Anould**, **Corcieux** et **Raon-L'Etape, sur rendez-vous !** Aucun dépôt de déchets ne pourra être accepté sans rendez-vous.

Les professionnels sont invités à se diriger vers les installations de traitement de ces déchets.

4 Déchetteries accessibles aux professionnels :
Anould, Corcieux, Raon-l'Étape.
En cas d'apport important, merci de vous adresser aux Ets Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges au 03 29 55 12 61.

HORAIRES D'ÉTÉ (1er avril - 31 octobre)	
	Lundi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h
	Mardi : 14 h - 18 h
	Mercredi : 14 h - 18 h
	Jeudi : 14 h - 18 h
	Vendredi : 14 h - 18 h
	Samedi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h

HORAIRES D'HIVER (1er novembre - 31 mars)	
	Lundi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
	Mardi : 14 h - 17 h 30
	Mercredi : 14 h - 17 h 30
	Jeudi : 14 h - 17 h 30
	Vendredi : 14 h - 17 h 30
	Samedi : 8 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Le gardien se donne le droit de fermer la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture, selon l'affluence.